



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

Quimper, le **11 JUIN 2025**

Bureau des installations classées
et des enquêtes publiques
Affaire suivie par : Wendy ALEXANDRE
Tél : 02.90 77 22 03
Mél : wendy.alexandre @finistere.gouv.fr

Monsieur,

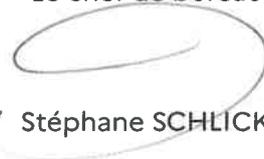
Vous avez déposé sous forme dématérialisée le 20 décembre 2024 un dossier de demande d'autorisation environnementale pour la création d'une unité de production d'énergie au combustible solide de récupération (CSR) de la société SPV du Menez, route de Ti Ar Menez à Plougastel-Daoulas.

Je vous informe que ce dossier a été jugé complet par l'inspection des installations classées et qu'il peut donc faire l'objet de la procédure d'examen et de consultation du public prévue par le Code de l'environnement.

Dans ce cadre le tribunal administratif a été saisi et une commission d'enquête a été désignée. Les services et organismes susceptibles d'émettre un avis pertinent sur votre projet ainsi que l'autorité environnementale seront invités à émettre un avis sur votre projet. Enfin, les communes de Loperhet, Plougastel-Daoulas, Guipavas et le Relecq-Kerhuon seront également consultées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
Le chef de bureau



Stéphane SCHLICK

Monsieur GOUENNOU Fabrice
160 route de Ti Ar Menez
29470 PLOUGASTEL DAOULAS